AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0075
FR0000060832-FS0019

9 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PRECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 janvier 2017, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 janvier 2017, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 25 876 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 4,51% du capital et 3,06% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PRECIA sur le marché.

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 573 304 actions représentant 846 369 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.